

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025/118

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 19 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Laurent FOURMOND, Pascale PUY, Joël PACULL, Françoise CAMPREDON, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS LEBOEUF, Karine CAROLA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS, (pouvoir donné à Jean-Paul BILLES), Catherine MIFFRE, (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Carine DEVOYON (pouvoir donné à Laurence BARBERA)

Absents excusés : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON, Evelyne SARAZIN.

Secrétaire de séance : Liliane HOSTALLIER-SARDA

Date de la convocation : 10/12/2025

INTEGRATION DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC
LOTISSEMENT « ELS CASTANYERS »

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire indique que suite à la demande des colotis du lotissement « *Els Castanyers* » (rue dels Esperells et impasse dels Cardonet), il y aurait lieu d'intégrer dans le domaine public communal les réseaux et espaces communs composant cet aménagement.

Les parcelles concernées par ces intégrations sont les suivantes :

- **Lotissement « ELS CASTANYERS »** (rue dels Esperells et impasse dels Cardonet) : parcelles AE 110, 111, 112, 113, 114, 117 et 126.

Il s'agit de voiries et espaces verts, hors bassin de rétention (AE 115), poste de relevage (AE 125) et poste de transformation (AE116) qui sont, eux, intégrés par la Communauté Urbaine dans le cadre de ses compétences.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'intégration à l'euro symbolique des parcelles précitées qui représentent : 161 ml de voirie, 77 ml de chemins piétons, 180 m² de stationnements.

Ces intégrations feront l'objet d'une actualisation du tableau des voiries communales.

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2111-3 ;

VU les articles L. 141-3 du code de la voirie routière et L. 318-3 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT la surface à transférer, soit 161 ml de voirie, 77 ml de chemins piétons, 180 m² de stationnements ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ **ACCEPTE** le transfert de propriété pour l'euro symbolique des parcelles suivantes :
 - Lotissement « Els Castanyers » (rue dels Esperells et impasse dels Cardonet) : parcelles AE 110, 111, 112, 113, 114, 117 et 126.
- ▶ **DECIDE** d'intégrer ces parcelles représentant 161 ml de voirie, 77 ml de chemins piétons, 180 m² de stationnements ;
- ▶ **PRECISE QUE** le linéaire de voiries total de la Commune est donc porté à 33 558,29 ml et la surface des places et parkings à 23 611 m² ;
- ▶ **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes de transferts de propriétés correspondants, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces dossiers ; les actes devant être enregistrés par Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, notaire associé à Millas -66170-
- ▶ **DIT QUE** ces intégrations feront l'objet d'une actualisation du tableau des voiries communales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.